

GRAND



RASSEMBLEMENT

CITOYEN

CONTRE LE GAZ ET LES HUILES DE SCHISTE

ON NE NOUS DIT PAS TOUT!

Juste quelques permis abrogés sur 64

...et jusqu'à quand ?

Aucun décret d'application à ce jour.

Forage conventionnel ou pas... ils fracturent !

NE CROYEZ PAS TOUT!

BARJAC

DIMANCHE
OCTOBRE **23**
14 HEURES

À L'INITIATIVE DES COLLECTIFS
GARD-ARDÈCHE

Informez-vous,
gaz ou pétrole
même combat.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IPNS

LE RASSEMBLEMENT EST AUSSI FESTIF :

12 h 30 - Pique-nique tiré du sac, buvette
et petite restauration (place du marché).

14 h 00 - **Grand rassemblement contre le gaz
et les huiles de schiste.**

15 h 00 - Interventions des collectifs et des élus.

16 h 00 - Animation musicale, performance.

17 h 00 - Destruction symbolique
d'un derrick.

Animations enfants - Magie

Batucada - Échassiers

Installation

Buvette, restauration rapide
et castagnade

« Ni ici, ni ailleurs,
Ni aujourd'hui, ni demain. »

CITOYENS, MOBILISEZ-VOUS !

www.stopaugazdeschiste07.org

<https://sites.google.com/site/antigazethuiledeschiste>





COLLECTIF ARDÉCHOIS "STOP AU GAZ DE SCHISTE"
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 Largentière

Tél: 04 75 36 72 83
www.stopaugazdeschiste07.org/
contact@stopaugazdeschiste07.org

PRESENTATION

Le collectif ardéchois "STOP AU GAZ DE SCHISTE" est un mouvement citoyen qui fédère à ce jour plus de 110 collectifs locaux, structures et associations...

OBJECTIF

L'objectif du Collectif 07 est de s'opposer à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste et d'huile de roche.

Pour cela, le Collectif 07 oeuvre dans différents domaines d'actions et travaille en partenariat avec :

- les autres départements limitrophes
- la Coordination nationale
- le Collectif des élus de l'Ardèche

La structure du collectif 07 se compose de nombreux collectifs locaux, d'associations et d'organisations qui en assurent la structuration et le fonctionnement.

STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT

Bien que d'horizons pluri-politiques, le Collectif 07 porte un message apolitique.

Le Collectif 07 entend conserver et entretenir LA COHÉSION DU MOUVEMENT, et dans cette optique, faire abstraction des divergences politiques.

Il se veut FEDERATEUR, s'inscrit dans une démarche de RESPECT et de NON-VIOLENCE et recherche l'efficacité par une stratégie adaptée.

Tous les membres (collectifs/asso ...) qui y adhèrent en faisant la demande :

- sont représentées par deux membres qui en sont les « référents ».
- sont inscrits sur la liste de diffusion des « adhérents »
- sont conviés aux réunions du Collectif 07
- peuvent participer à des commissions de travail, en respect de valeurs énoncées plus haut.

* Les groupes de travail se partagent les tâches de coordination, de communication, d'information, de préparation d'événements ainsi que de recherches et travaux juridiques, scientifiques ...

* Les collectifs locaux sont autonomes et oeuvrent à la fois sur leur terrain propre et en participation avec le Collectif 07.

* Pour permettre une collaboration efficace entre le Collectif 07 et les structures adhérentes, des "référents" de secteur ont été désignés qui peuvent, à tous moments, être contactés pour un sujet, une interrogation ou un événement particulier.



**Le collectif 07
stop au gaz
et huiles de schiste**

**affirme son refus
de l'exploration et de l'exploitation
des hydrocarbures de roche-mère**

* Le Collectif 07 réaffirme son exigence concernant l'abrogation de tous les permis accordés en France, la modification de la loi de juillet 2011, ainsi que la refonte du Code minier.

* Le Collectif 07 s'oppose à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation d'hydrocarbures dits de roche-mère tels que les huiles lourdes, gaz de charbon, gaz de schiste ... ainsi que des tight-gas, tous ces hydrocarbures nécessitant l'utilisation de la fracturation ou d'autres techniques peu maîtrisées et extrêmement polluantes.

* Le Collectif 07 exige l'interdiction de toute technique et quelle que soit son nom nécessitant de fracturer, stimuler ou encore de fissurer la roche et ayant pour conséquence de porter atteinte à son intégrité pour en extraire les hydrocarbures dits de roche-mère (huiles lourdes, gaz de charbon ou gaz de schiste) ainsi que les tight-gas.

* Le collectif 07 soutient les programmes d'abandon rapide de la recherche et de l'exploitation des énergies fossiles en faveur de la recherche et du développement des énergies renouvelables. Il exige que soit tenu un débat publique et participatif sur l'avenir énergétique de la France.

* Les abrogations de permis obtenues nous conforte dans la légitimité de nos actions et dans notre détermination. L'Ardèche fait partie des territoires à l'origine de cette extraordinaire mobilisation citoyenne. Elle revendique cette responsabilité historique dans le mouvement. Elle apportera sa contribution dans la poursuite de la lutte au niveau local, régional, national ou européen et sera solidaire de tous les départements attaqués.

Le mot d'ordre du Collectif 07 est et reste :

Stop au gaz et huiles de schiste

Ni ici, ni ailleurs,

ni aujourd'hui, ni demain

VICTOIRE ET/OU PIÈGE

L'abrogation des 3 permis de Montélimar, Villeneuve de berg et Nant est à la fois une victoire et un piège.

JURIDIQUE : d'un point de vue juridique nous ne savons pas à l'heure qu'il est si l'abrogation du permis de Montélimar est juridiquement légale, ni quelle seront les réactions de Total et de Shuebach alors que dans son communiqué de presse l'Amicale des foreurs exprime sa certitude de voir les permis réattribués rapidement.

Total serait en droit de contester la décision d'abrogation de son permis (jusqu'au 13/02/12) qui n'est pas justifiée dans l'arrêté : Total avait déclaré ne pas employer la fracturation hydraulique.

Shuebach et Total peuvent aussi attaquer la constitutionnalité de la loi du 13 juillet 2011 y compris devant le parlement européen ou l'OMC.

Du côté des collectifs, des recours sont en cours pour réclamer l'abrogation définitive des permis de recherche, la transparence sur leur processus de délivrance ainsi que la levée du secret industriel sur toutes les techniques et produits de recherche et d'exploitation

BILAN ÉNERGÉTIQUE ET CONSÉQUENCES : d'autre part, le bilan énergétique de ces hydrocarbures, quels qu'ils soient et quelles que soient les couches géologiques exploitées, est très faible mais il est certain que les conséquences économiques, environnementales et sanitaires sont désastreuses : pollution de l'air; des nappes phréatiques et des rivières, destruction des paysages, atteintes graves à la santé (cancers, pathologies respiratoires et endocriniennes ...)

De l'avis de nombreux scientifiques **le bilan énergétique des huiles lourdes est tellement faible** que l'on pourrait même supposer que leur exploitation soit tout simplement un prétexte pour passer outre la loi du 13 juillet 2011.

ABROGATION DE PERMIS : parmi les permis non-abrogés, **le permis de la Plaine d'Alès, qui concerne les communes du sud de l'Ardèche** (Banne, Beaulieu, Bessas, Labastide de Virac, Orgnac, Saint André de Cruzières, Saint Sauveur de Cruzières, Saint Paul le Jeune) **et du nord du Gard** (Barjac, St Jean de Maruéjols, St Victor de Malcap ...) **court toujours**, les ministères concernés estimant qu'il s'agit d'un permis mixte concernant une recherche d'hydrocarbures tout à fait conventionnelle.

Le permis de Montfalcon qui n'est pas encore validé, mais dont la DREAL Rhône-Alpes a donné un avis de recevabilité, en date du 22 février 2011, à la société BNK France SA recouvre une zone s'étendant sur plusieurs départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône et Savoie). La partie ardéchoise concernée est une bande longeant la vallée du Rhône, de Sablons au Le Pouzin..

LES TRAVAUX D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION

La notion de forage évolue à mesure que les technologies progressent et **il n'y a désormais plus de différence entre les gisements d'hydrocarbures** dits conventionnels et non-conventionnels, tous deux demandant, de l'avis des foreurs, des techniques d'extraction complexes et polluantes.

Les hydrocarbures dits de roche mère que sont les huiles lourdes, les gaz de charbon ou gaz de schiste sont contenus dans des roches à la porosité et à la perméabilité très faibles et nécessitent l'utilisation de la fracturation.

Nous sommes donc désormais dans des exemples types de permis mixtes sur lesquels des techniques similaires de fracturation peuvent être employées sur l'un ou l'autre des hydrocarbures.

GÉOLOGIE : sur certaines zones et du fait de mouvements géologiques anciens (failles décrochantes) la couche géologique de Toarcien (contenant du gaz de schiste mais aussi de nombreux métaux lourds et produits radioactifs et autres éléments comme le plomb, l'arsenic, le fluor etc...., non-récupérables pour l'Industrie, mais hautement polluants) se retrouve à un niveau proche de la couche de Santonien (contenant de l'huile de schiste).

ENVIRONNEMENT : le collectif 07 soutient les programmes d'abandon rapide de la recherche et de l'exploitation des énergies fossiles en faveur de la recherche et du développement des énergies renouvelables.



Rassemblement citoyen anti gaz et huiles de schiste à Barjac

Dimanche 23 octobre, à 14h00, le « Collectif 07 Stop au gaz de schiste » et le « Collectif Gardéchois » organisent un grand rassemblement citoyen à Barjac, au cœur du permis de recherche d'hydrocarbures dit du bassin d'Alès, pour réaffirmer que rien n'est terminé et que les citoyens restent mobilisés.

3 PERMIS ABROGÉS... POUR COMBIEN DE TEMPS ?

La validité juridique de l'abrogation des permis de Villeneuve de Berg, Montélimar et Nant n'est pas acquise. Rien dans l'arrêté du 12 octobre 2011, qui fait moins de dix lignes, ne motive ces abrogations. Or le droit administratif impose que ces motivations soient inscrites sur l'arrêté. Nous nous attendons donc à ce que les sociétés Schuepbach Energy et Total contestent cette décision de l'Etat.

Par ailleurs, rien ne garantit contre l'accord de nouveaux permis pour les mêmes zones géographiques.

DES VESSIES POUR DES LANTERNES (À PETROLE)

Les permis Bassin d'Ales et Plaine d'Ales, à cheval sur l'Ardèche et le Gard, comme une vingtaine d'autres permis en France, sont clairement des permis de recherche d'hydrocarbures de roche mère, comme les gaz de schiste. Les rapports techniques remis par les titulaires de ces permis le 13 septembre, et rendus public le 12 octobre, font nettement référence à des recherches dans les couches géologiques profondes de roche non poreuse (roche mère). L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, gaz et/ou huiles, emprisonnés dans ces roches nécessitent fracturation pour être libérés.

Les pollutions des nappes phréatiques ainsi que des eaux profondes, pollution de l'air, pollution visuelle,... que nous avons déjà décrite à nombreuses reprises sont toujours à craindre.

Le gouvernement tente d'enfermer le débat entre conventionnel et non conventionnel, mais ces notions sont évolutives et non définies. Nous refusons de nous laisser abuser par ces pièges de langage.

UN PROGRAMME POUR S'INFORMER ET SE RASSEMBLER

12h30 – Pique-nique tiré du sac, buvette et petite restauration (place du Marché).

14h00 – Grand rassemblement contre le gaz et les huiles de schiste.

15h00 – Interventions des Collectifs

16h00 – Animation musicale, performance.

17h00 – Destruction symbolique d'un derrick.

Toute la journée : animations enfant, magie, batucada, échassiers, expositions



Le Collectif 07 Stop au gaz de schiste n'a pas rencontré le représentant de Mouvoil

Nous découvrons ce matin l'article du Dauphiné titré "Les opposants au permis du Bassin d'Alès rencontrent Mouvoil". Cet article laisse entendre que des représentants du Collectif ardéchois Stop au gaz de schiste ont rencontré M. Bordenave, Vice-président de Mouvoil hier à Saint Paul le Jeune.

IL N'EN EST RIEN

Comme nous l'avait signalé Guillaume Vermorel dans son e-mail d'hier (cf pièce jointe) il s'agit d'une rencontre entre les élus EELV et la société Mouvoil. Le Collectif 07 n'a rien à voir avec cette rencontre : il avait été décidé au cours de la réunion du collectif de Saint Maurice d'Ibie le 09/08 de ne pas rencontrer Mouvoil et cette décision est respectée depuis.

CE N'EST PAS LE MESSAGE DU COLLECTIF 07

Si nous sommes d'accord avec la conclusion "ce n'est pas fini pour le Collectif 07", il n'a jamais été question de demander à Mouvoil d'attendre les échéances électorales pour commencer ses études sismiques.

DROIT DE REPONSE

Nous ne savons pas pour le moment à quel niveau la communication a "fourché" mais nous tenons à ce que la vérité soit rétablie. Une telle information pourrait faire du tort à l'unité de notre mobilisation et au respect des idées qui la compose.

QUEL QUE SOIT LA TECHNIQUE : STOP AU GAZ DE SCHISTE

Contact :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / coordination@stopaugazdeschiste07.org

LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs citoyens locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110 organisations de tous horizons, 2 500 inscrits à la lettre d'informations, 18 000 personnes mobilisées à Villeneuve de Berg, appuyé par le Collectif des élus, le Parc Naturel des monts d'Ardèche,...). Créé en janvier 2011, il veut affirmer son refus de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, qu'elles soient expérimentales ou industrielles. Il dénonce :

- Les conséquences environnementales désastreuses (pollution des réserves d'eau potable, du sol et des sous-sols) et la destruction des paysages
- Les ravages socio-économiques (agriculture, tourisme,...),
- Les atteintes irréversibles à la santé (produits mutagènes, reprotoxiques ou cancérigènes).
- L'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique,



**Le communiqué de presse du Gouvernement
concernant l'abrogation de 3 permis :**

VICTOIRE !...

...ET PIÈGE !

Une victoire partielle

"Ces trois permis représentent la totalité des permis demandés en France en vue de l'exploitation de gisements de gaz de schiste" : c'est ainsi que le communiqué de presse du Gouvernement nous présente les choses.

Mensonges :

- Sur les 64 demandes, de nombreux autres permis concernent des gisements d'huile et de gaz de schiste. Les foreurs eux-mêmes nous expliquent depuis 8 mois que certaines couches géologiques profondes (toartien...) recèlent une réserve monumentale d'hydrocarbures. On comprend aisément que ces "importantes réserves" ne pouvaient pas se trouver uniquement dans les 3 permis abrogés.

Mancœuvres :

- A six mois des présidentielles, cette annonce arrive à point pour Nicolas Sarkozy : elle pourrait permettre de désamorcer un grand mouvement de contestation citoyenne.

Manipulations :

- En abrogeant les 3 permis sur les territoires où la mobilisation est la plus forte et la mieux organisée (Ardèche et Larzac), le Gouvernement espère casser la dynamique de lutte sur tout le territoire national.
- Pour les 61 autres permis non abrogés, par ce communiqué, le Gouvernement rassure les foreurs et donne carte blanche aux industriels pour continuer l'exploration et/ou l'exploitation de ces couches géologiques.

N'oublions pas non plus les nombreuses extensions de permis, toujours à l'étude, qui sont un grand espoir pour les foreurs et qui ne sont pas concernées par ce communiqué.

Alors ?

La lutte continue !

Restons mobilisés : le résultat est partiel pour notre région et des territoires voisins sont toujours concernés par des permis (Sud-Ardèche, Gard, Vaucluse...).

Attendons-nous à une forte campagne médiatique visant à semer le doute.

Au vu de ces nouvelles données, les actions prévues restent pertinentes et sont plus importantes que jamais.

L'Ardèche fait partie des territoires à l'origine de cette extraordinaire mobilisation citoyenne. Elle assume sa responsabilité historique dans le mouvement. Elle apportera sa contribution dans la poursuite de la lutte y compris au niveau national.

La victoire d'aujourd'hui nous conforte dans la légitimité de nos actions et dans notre détermination. Notre mot d'ordre reste :

NI ICI NI AILLEURS !

Ne nous contentons pas d'une maigre victoire !



La mobilisation citoyenne a gagné une victoire, mais pas la guerre

Le Collectif 07 Stop au gaz de schiste, tout en se réjouissant de la nouvelle de l'abrogation de trois permis d'exploration de gaz de schiste, appelle à rester vigilant quant à la concrétisation de cette abrogation ainsi que sur l'évolution des autres permis.

TROIS PERMIS ABROGES... ET LES 61 AUTRES ?

Le Figaro du samedi 1er octobre 2011 annonce que le gouvernement s'apprête à abroger les permis d'exploration de gaz de schiste de Total à Montélimar et de la compagnie américaine Schuepbach en Ardèche et dans le Larzac. Le collectif 07 tient à rappeler que l'Ardèche est également concerné par le permis « Plaine d'Ales » au sud du département. Par ailleurs, d'autres permis, notamment dans le Gard, l'Ile de France et l'Ain concerne certainement des gaz et huiles de schiste malgré les déclarations de leurs titulaires. Nous maintenons que l'expression « Ni ici, ni ailleurs » garde tout son sens

ÇA GAZ POUR MACHIAVEL !

Nous avons à plusieurs reprises évoqué l'hypothèse de l'abrogation des permis sur les territoires les plus engagés. Cette abrogation aurait pour effet recherché la démobilisation, sur ces départements, des habitants (très militants) de manière à diviser pour mieux régner et à augmenter la difficulté des combats sur les autres permis.

Nous n'oublions pas les déclarations de M. De Margerie dans Le Monde 2 qui disait en janvier à propos du Larzac et des Cévennes : « si cela passe ici, cela passera partout en France ».

LA MOBILISATION CITOYENNE PROUVE LÀ SON EFFICACITÉ

Au delà de ces questions sur lesquels nous resteront vigilants, nous tenons à nous réjouir de l'efficacité de la mobilisation citoyenne qui, si elle n'a pas remporté la guerre, a clairement remporté une victoire. L'engagement de milliers de citoyens, dans notre département et dans toute la France, qui chaque jours manifestent, résistent, informent, s'organisent, se mobilisent,... parfois avec la participation d'élus engagés... a porté ses fruits. Il s'agit là d'une preuve d'espoir sur les luttes à venir !

STOP AU GAZ DE SCHISTE – NI ICI NI AILLEURS

Contact :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / coordination@stopaugazdeschiste07.org

LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs citoyens locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110



Le collectif 07 a fait une demande pour obtenir une copie des rapports techniques des titulaires de permis au plus vite.

Le gouvernement annonce vouloir rendre public ces rapports en même temps que la liste des permis abrogés après le 14 octobre. Rien ne justifie un tel délai !

DEUX LOIS JUSTIFIENT CE COURRIER

« Nous souhaitons avoir communication, dans les plus brefs délais, des rapports remis par les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. »

Adressé à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet le 20 septembre, ce courrier s'appuie sur la loi du 13 juillet 2011 qui prévoyait que les titulaires de permis devaient remettre avant le 13 septembre, un rapport « précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches. La loi prévoit également que **« L'autorité administrative rend ce rapport public »**.

Par ailleurs, au vu des risques importants pour l'environnement que ces techniques présentent, ces documents apparaissent communicables **dès leur transmission à l'administration**, en application du Titre 1er de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, ainsi que des articles L 124-1 et suivants du code de l'environnement.

POLITIQUE DE L'OPACITÉ

En tant que mouvement citoyen, nous sommes forcés de constater que le gouvernement fait preuve de mauvaise volonté sur la question des gaz et huile de schiste. Alors même que la mobilisation contre les gaz et huile de schiste reproche à M. Borloo l'opacité avec laquelle les permis avaient été signés en 2010, le gouvernement poursuit avec la même logique en conservant ces rapports au delà du délai nécessaire à leur réception.

Cette politique, suite aux propos inquiétants du président de Total la semaine dernière, n'a rien de rassurante quant à la transparence avec laquelle l'étude de la validité des permis va être réalisée.

Pièce jointe : Copie de la lettre à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.



Le collectif ardéchois suspecte les industriels d'envisager, in fine, d'avoir recours la fracturation hydraulique.

Les propos tenus entre le 13 et le 14 septembre dans la presse par le président de Total ne mentionnent aucune technique alternative à la fracturation hydraulique. Par ailleurs, les rapports de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement rendus au moment de la signature des permis, évoquent clairement la nécessité de recourir à cette technique.

FLOU SUR LES TECHNIQUES ENVISAGÉES

Selon la loi du 13 juillet 2011, « les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux » avait jusqu'au 13 septembre pour remettre à l'administration « un rapport précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches. Dans le cas où ce rapport ne serait pas remis ou qu'il mentionne le recours à la fracturation hydraulique, le permis concerné serait abrogé. Les communications de Total, titulaire du permis de Montélimar, ne respectent pas ce texte puisqu'elles ne présentent aucune technique, seulement les différentes phases classiques de travaux d'exploration minière.

De l'aveu même de Jacques Sallibartant, président de l'Amicale des foreurs et des métiers du pétrole le 12 septembre sur France Bleu Drôme-Ardèche, et de celui du géologue Gérard Medaïsko le 13 septembre sur France-Info, il n'y a pas d'alternative techniquement et économiquement valable à la fracturation hydraulique. Le site internet de Total est sans équivoque : « Des technologies spécifiques de forage et de stimulation de la production sont mises en œuvre sur les gaz de schiste [...] Ces techniques spécifiques comprennent notamment un grand nombre de puits horizontaux et une fracturation hydraulique de la roche. »

<http://www.total.com/fr/nos-energies/gaz-naturel/explorer-et-produire/nos-savoir-faire/gaz-non-conventionnels/presentation/techniques-production-201898.html>

L'administration va dans le même sens : selon le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) les études démontrent qu'il s'agit de terrains de roches non poreuses et évoque la fracturation hydraulique pour explorer le terrain.

LES INDUSTRIELS GAGNENT DU TEMPS

L'article 2 de la loi, que nous dénonçons déjà en juillet, prévoit une « porte de derrière » par laquelle les titulaires de permis vont s'engouffrer le moment venu. C'est dans ce sens que nous comprenons les propos de M. Courme, directeur de Total Gas Shale Europe qui souhaite « discuter » avec la « Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux » (commission prévue dans cet article 2) pour « travailler sur la question de la fracturation hydraulique et réussir à lever les doutes qui existent sur cette technique ». Nous sommes donc convaincu qu'ils envisagent

d'utiliser la technique de fracturation hydraulique en vidant la loi de sa substance ou en faisant pression pour qu'elle soit modifiée.

QUEL QUE SOIT LA TECHNIQUE : STOP AU GAZ DE SCHISTE

CONTACTS :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / 06 87 01 98 86 – frapna-ardeche@frapna.org

Porte parole du Collectif 07 « Stop au gaz de schiste », il apporte un éclairage sur l'actualité juridique et l'état de la mobilisation en Ardèche.

LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs citoyens locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110 organisations de tous horizons, 2 500 inscrits à la lettre d'informations, 18 000 personnes mobilisées à Villeneuve de Berg, appuyé par le Collectif des élus, le Parc Naturel des monts d'Ardèche,...). Créé en janvier 2011, il veut affirmer son refus de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, qu'elles soient expérimentales ou industrielles. Il dénonce :

- Les conséquences environnementales désastreuses (pollution des réserves d'eau potable, du sol et des sous-sols) et la destruction des paysages
- Les ravages socio-économiques (agriculture, tourisme,...),
- Les atteintes irréversibles à la santé (produits mutagènes, reprotoxiques ou cancérigènes).
- L'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique,

Le temps est venu de mener une réflexion nationale sur l'avenir énergétique de notre pays, nous ne pouvons aller toujours plus loin dans la quête des énergies fossiles, au mépris de l'avenir des populations, ici ou ailleurs.

COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Mouvement citoyen ardéchois



Réponse à Jacques Sallibartant, président de l'amicale des foreurs et des métiers du pétrole

Le collectif 07 Stop au gaz de schiste considère les propos tenus par M. Sallibartant sur France Bleu Drôme Ardèche le 12 septembre ne visent qu'à détourner l'attention au moment où les industriels doivent déclarer les méthodes envisagées pour la recherche au gouvernement. Ils sont par ailleurs empreints d'omissions, de mensonges et de dénigrement.

DETOURNER LE DEBAT

Selon la loi du 13 juillet 2011, « les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux » ont jusqu'au 13 septembre pour remettre à l'administration « un rapport précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches. L'autorité administrative rend ce rapport public. » Dans le cas où ce rapport ne serait pas remis ou qu'il mentionne le recours à la fracturation hydraulique, le permis concerné serait abrogé.

« L'autorité administrative rend ce rapport public ». En tant que collectif citoyen, le collectif ardéchois Stop au gaz de schiste sera particulièrement vigilant à ce que cette publication soit respectée. Nous souhaitons connaître les méthodes envisagées par les industriels et nous assurer que la loi sera respectée. En effet, de l'aveu même de M. Sallibartant et de celui du géologue Gérard Medaisko le 13 septembre sur France-Info, il n'y a pas d'alternative techniquement et économiquement valable à la fracturation hydraulique. Nous pensons que les détenteurs de permis vont intensifier leur pression dans les mois à venir pour faire changer la loi. C'est dans ce sens que nous comprenons la véhémence des propos de M. Sallibartant le 12 septembre sur France Bleu Drôme Ardèche.

OMISSION DES CONSEQUENCES DE CET INDUSTRIE

Les propos de M. Sallibartant font complètement l'impasse sur les conséquences sanitaires pourtant reconnues de cette industrie. Les conséquences environnementales ne sont pas abordées non plus. Quant au volet économique, il n'aborde pas le manque à gagner pour l'économie locale, l'agriculture et le tourisme en particulier. Il préfère menacer de la perte du « confort actuel » que, selon lui, les hydrocarbures nous procurent. Pourra-t-on encore parler de confort quand nos ressources en eau potable seront compromises par la pollution et la pénurie, que l'air sera devenu irrespirable, que nos emplois seront détruits,...

Nous pensons qu'une véritable politique énergétique d'avenir consiste à favoriser la recherche et le développement des énergies renouvelables et non à « prolonger l'ère des hydrocarbures » comme l'annonce ce monsieur.

MENSONGE SUR LE DIALOGUE

M. Sallibartant dit en substance que nous sommes fermés au débat. Il évoque, pour justifier ses propos, une invitation à l'assemblée générale de l'Amicale des foreurs et des métiers du pétrole. Le collectif ardéchois Stop au gaz de schiste qui représente 110 collectifs locaux, associations, syndicats, partis politiques et collectif d'élus contre les gaz et huiles de schiste n'a jamais reçu une telle invitation. Nous avons choisi de toujours répondre à une invitation comme cela a été le cas avec M. Terrasse et Mme Royal en juin et avec M. Borloo (signataire des permis) en aout. Nous ne sommes pas fermé au dialogue à condition qu'il ne s'agisse pas d'un dialogue de sourds.

DENIGREMENT DES CITOYENS

Contrairement à ce qu'il affirme, il ne s'agit pas d'un combat « idéologique » mené par des « écolos » mais bien de la mobilisation de citoyens qui ont choisis de réagir pour défendre le territoire dans lequel ils vivent. Nos propos se nourrissent du constat sanitaire, environnemental de l'utilisation de la fracturation hydraulique ces dix dernières années aux Etats Unis. Ils se nourrissent également d'entretiens avec des neurologues, cancérologues, naturalistes, géologues,... Ils sont tout aussi pragmatiques que ceux de ce monsieur mais ne se placent pas du même point de vue.

Par ailleurs, nous ne pouvons tolérer le terme « d'agresseurs » qui n'a pas sa place dans un débat. Quel est le terme pour des industriels qui, sans débat public, ont l'intention de venir forer nos sols, polluer nos paysages et risquer de détruire nos ressources en eau ?

CONTACTS :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / 06 87 01 98 86 – frapna-ardeche@frapna.org

Porte parole du Collectif 07 « Stop au gaz de schiste », il apporte un éclairage sur l'actualité juridique et l'état de la mobilisation en Ardèche.

LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110 organisations de tous horizons, 2 500 inscrits à la lettre d'informations, 18 000 personnes mobilisées à Villeneuve de Berg, appuyé par le Collectif des élus, le Parc Naturel des monts d'Ardèche,...). Créé en janvier 2011, il veut affirmer son refus de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, qu'elle soit expérimentale ou industrielle. Il dénonce :

- Les conséquences environnementales désastreuses (pollution des réserves d'eau potable, du sol et des sous-sols) et la destruction des paysages
- Les ravages socio-économiques (agriculture, tourisme,...),
- Les atteintes irréversibles à la santé (produits mutagènes, reprotoxiques ou cancérigènes).
- L'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique,

Le temps est venu de mener une réflexion nationale sur l'avenir énergétique de notre pays, nous ne pouvons aller toujours plus loin dans la quête des énergies fossiles, au mépris de l'avenir des populations, ici ou ailleurs.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COORDINATION NATIONALE DES COLLECTIFS

Nant, le 1^{er} octobre 2011 _ actualisé le 21 octobre 2011

Le gouvernement en terrain miné.

Après 9 mois de luttes, les permis de gaz de schiste de Nant, Villeneuve-de-Berg et Montélimar sont enfin abrogés par le gouvernement. Les milliers de citoyens et d'élus, mobilisés contre les gaz et huiles de schiste, ont donc remporté une première victoire.

Ces projets opaques, mal ficelés et dangereux pour l'environnement et les hommes, ont été mis en déroute par l'expertise initiée par les citoyens. L'eau, l'air, les paysages et notre santé sont des trésors que nous ne laisserons pas sacrifier.

Mais la lutte continue. Car 61 permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont encore en vigueur et concernent l'ensemble du territoire terrestre ou maritime français. Les permis off-shore (Méditerranée, Golfe de Biscaye, Guyane) nous inquiètent fortement. Sans compter les dizaines de permis à l'instruction et qui pourraient réserver de bien mauvaises surprises. Lors de sa visite à Alès, le 4 octobre, Nicolas Sarkozy était en territoire miné : le permis des plaines d'Alès et le permis du bassin d'Alès sont toujours en vigueur.

Les intérêts financiers et politiques en jeu sont colossaux. Nous exigeons du Gouvernement qu'il adopte une position cohérente : l'abrogation de tous les permis et l'interdiction de toute technique nécessitant de fracturer, stimuler ou encore de fissurer de la roche et de porter atteinte à son intégrité.

La loi du 13 juillet 2011 prévoit que la technique de la fracturation hydraulique est autorisée pour l'expérimentation. La coordination nationale des collectifs « gaz et huile de schiste non merci ! » réaffirme qu'elle s'y opposera par tous les moyens.

La Coordination Nationale des Collectifs « Gaz et Huile de schiste non merci ! »

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 12 octobre 2011 portant publication de la liste des permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux abrogés en application de la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011

NOR : *EFIR1127839A*

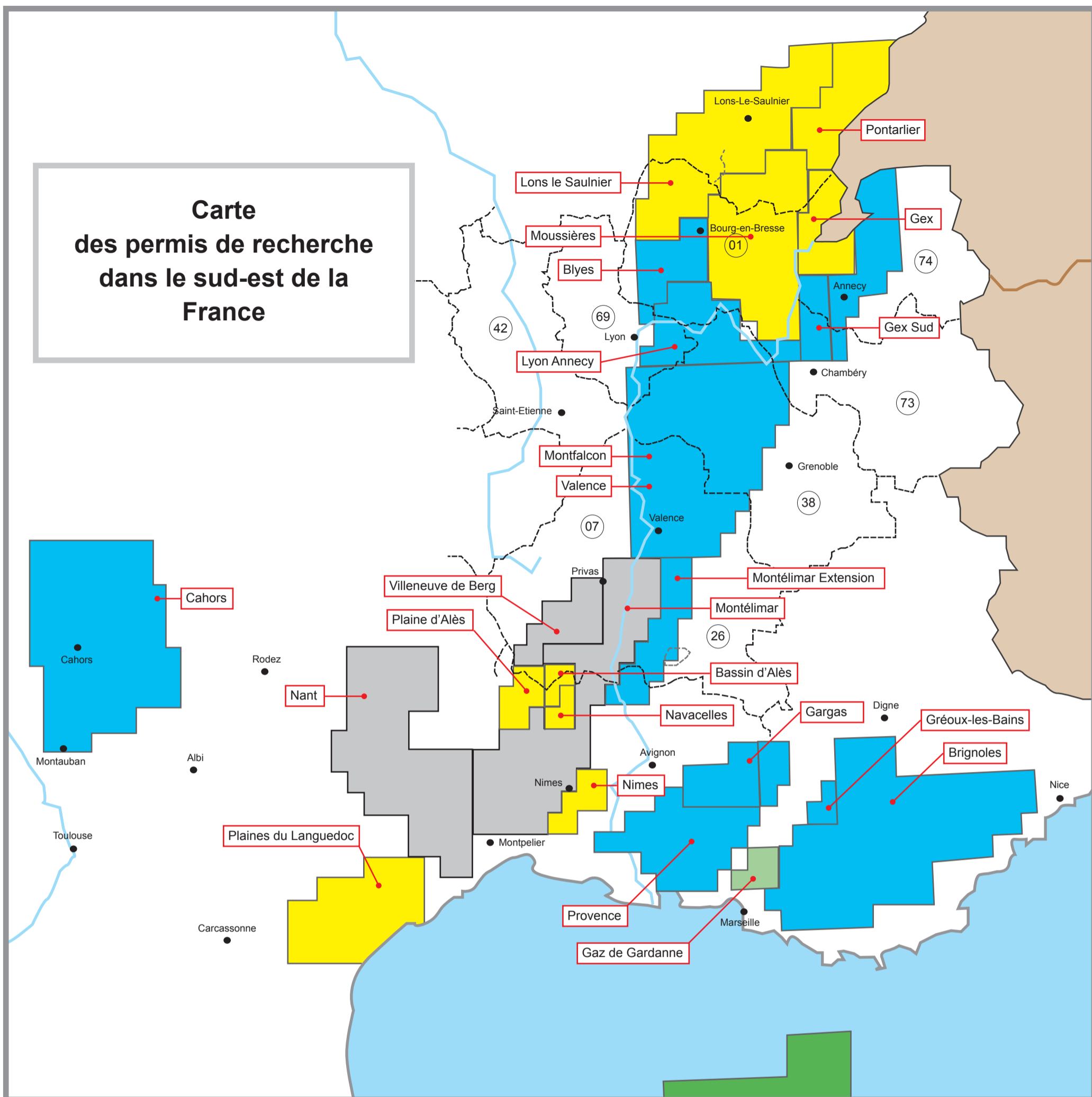
Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, en date du 12 octobre 2011, l'abrogation des permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux suivants est constatée, par application de l'article 3 de la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011 :

« Permis de Montélimar », accordé aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS par arrêté du 1^{er} mars 2010 ;

« Permis de Nant », accordé à la société Schuepbach Energy LLC par arrêté du 1^{er} mars 2010 ;

« Permis de Villeneuve de Berg », accordé à la société Schuepbach Energy LLC par arrêté du 1^{er} mars 2010.

Carte des permis de recherche dans le sud-est de la France



Permis de recherche en cours de validité				
Dénomination	Numéro	Pétitionnaire	Km2	Date d'expiration
Bassin d'Alès	M 626	Mouvoil SA	215	31.03.2015
Gaz de Gardanne	N 575	Heritage Petroleum, European Gaz Ltd	365	25.11.2012
Gex	M 615	Egdon Resources Ltd, Eagle, Nautical	932	11.06.2014
Lons le Saulnier	M 590	European Gaz Ltd	3 795	28.07.2012
Moussières	M 599	Celtique Energie Pétroléum	3 269	14.03.2013
Navacelles	M 629	Egdon Resources Ltd, Eagle Energy Ltd	216	29.04.2015
Nîmes	M 595	Encore (E&P) Limited	507	27.12.2012
Plaine d'Alès	M 628	Bridgeoil	503	02.04.2014
Plaines du Languedoc	M 621	Lundin International	2 348	30.10.2014
Pontarlier	M 631	Celtique Energie Pétroléum	1 470	30.09.2015

Demandes de permis de recherche				
Dénomination	Numéro	Pétitionnaire	Km2	Date de pétition
Blyes	1612	Realm	3 283	20.04.2010
Brignoles	1585	Schuepbach Energy LLC	6 785	01.10.2008
Cahors	1624	3 Legs Oil & Gaz	5 710	18.12.2009
Gargas	1593	Tethys Oil France AB	870	12.01.2010
Gex sud	1613	Egdon, Eagle, Nautical	1 991	21.04.2010
Gréoux-les-Bains	1614	Thermopyles	218	11.02.2010
Lyon Anancy	1592	Schuepbach Energy LLC	3 800	15.11.2009
Montélimar extension	16,42	Total E&P France	1 859	15.10.2010
Montfalcon	1646	BNK France	5 792	03.11.2010
Provence	1586	Queensland Gas Company	3430	12.11.2008
Valence	1621	3 Legs Oil & Gaz	5 801	18.12.2009

Permis abrogés					
Dénomination	Numéro	Pétitionnaire	Km2	Date d'expiration	Date d'abrogation
Montélimar	M 625	Total EPF, Devon	4 327	31.03.2015	13.10.2011
Nant	M 624	Schuepbach Energy LLC	4 414	30.03.2013	13.10.2011
Villeneuve de Berg	M 627	Schuepbach Energy LLC	931	02.04.2013	13.10.2011